



# Projets d'Éducation Artistique et Culturelle

## Procédure de dépôt de dossiers pour 2018-2019

Vous souhaitez conduire un **projet d'Éducation Artistique et Culturelle** durant l'année scolaire 2018-2019 au sein d'un lycée agricole de Dordogne / Gironde / Landes / Lot-et-Garonne / Pyrénées-Atlantiques.

### Ce projet concerne :

#### Un parcours proposé dans le cadre du programme régional (Lycéens au cinéma, Jeunes en Librairie...):

##### Lycéens et Apprentis au cinéma (agence ALCA)

Les inscriptions se feront du **3 septembre au 5 octobre**, auprès de Sébastien Gouverneur, avec 6 films au choix. *(si vous avez participé en 17-18, mentionnez votre envie de reconduction lors du bilan !)*

##### Jeunes en Librairie

La fiche projet doit être renvoyée **pour le 30 juin** à Romane Camus : [romane@librairies-nouvelleaquitaine.com](mailto:romane@librairies-nouvelleaquitaine.com), copie à Auriane Faure

##### Un autre programme (ECLA, FRAC, offre présente sur le site web du Rectorat de Bordeaux) :

Suivez la procédure donnée par le Rectorat de Bordeaux **avant le 18 juin 2018**

#### Une action reposant sur un financement CRARC/DRAC/Conseil Régional :

- L'action doit être **validée en Conseil d'Administration** de votre EPL
- L'action doit respecter le **cahier des charges** donné par les partenaires financiers (ci-joint)
- L'action doit être enregistrée sur la **téléprocédure DRAC** par le référent de votre établissement au plus tard **le 15 juillet 2018** (adresse et login de connexion donnés par Auriane Faure)
- Les partenaires instruiront les demandes durant l'été pour une **réponse courant septembre**.

**Pour toute question, contacter Auriane FAURE : [auriane.faure@educagri.fr](mailto:auriane.faure@educagri.fr) | 06 67 01 55 35**





# Programme 2018-2019 du CRARC

## Cahier des charges

Le CRARC est opérateur culturel pour les lycées agricoles de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques. Il mutualise des moyens financiers que lui confient la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le réseau des EPL des 5 départements et la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

*Son programme est donc composé des actions d'éducation artistique et culturelle proposées par les établissements, en concertation avec l'animatrice du CRARC et dans le respect du cahier des charges partenarial.*

### Des projets fédérateurs

**La priorité est mise sur les projets fédérateurs** : incluant toutes les classes de l'établissement, associant des classes de trois établissements au moins. Les partenaires seront vigilants à ce que le projet touche un nombre important d'apprenants.

### Un parcours d'EAC complet

Il faut que le projet intègre les 3 piliers : **faire** (pratique artistique), **voir** (aller au spectacle), **interpréter** (apports théoriques et rencontre avec des artistes et des professionnels)

### Projet de territoire

Le projet présenté doit associer des partenaires de territoire, dans sa réalisation ou sa valorisation (classes de l'éducation nationale, structures socioculturelles du territoire, structure culturelle, habitants)

### Un financement partenarial, fléché sur les interventions artistes

Le budget prévisionnel du projet doit montrer une participation équitable des partenaires. La participation DRAC/CR/CRARC ne pourra dépasser 70% du montant total du financement. Ce financement est fléché sur les interventions des artistes (pas de billetterie ou de déplacements élèves).

